

Indole-3-acetic acid

I0901

Fiche de Données de Sécurité

 $conformément \ au \ r\`eglement \ (CE) \ n° \ 1907/2006 \ (REACH) \ modifi\'e \ par \ le \ r\`eglement \ (UE) \ 2020/878$

Numéro de référence: I0901

Date d'émission: 15/09/2023 Date de révision: 24/08/2023 Remplace la version de: 27/09/2017

Version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : Indole-3-acetic acid

N° CE : 201-748-2 N° CAS : 87-51-4

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120924125-63

Synonymes : IAA / Hetero-auxin Groupe de produits : Matière première

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont

exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Duchefa Biochemie B.V. A. Hofmanweg 71 2031 BH Haarlem The Netherlands

T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027

info@duchefa.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:

+31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00) +31(0)6-30008100 (outside office hours)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	World Health Organization world directory of poison centres	http://apps.who.int/poiso ncentres/		Consulter site Web pour un centre antipoison local.
France	Centre antipoison de Lyon Service Hospitalo-Universitaire de Pharmacotoxicologie (SHUPT), Site Lacassagne	162, avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre antipoison de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition H335

unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin en cas de malaise.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
Indole-3-acetic acid	N° CAS: 87-51-4 N° CE: 201-748-2 N° REACH: 01- 2120924125-63	> 98

3.2. Mélanges

Non applicable

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

: Consulter un médecin en cas de malaise.

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration

artificielle si nécessaire. Appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau Premiers soins après contact oculaire

: Rincer abondamment à l'eau.

: Rincer à l'eau. Veiller à bien rincer les yeux en écartant les paupières avec les doigts. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste,

consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne

> inconsciente. Faire boire de l'eau. Consulter un médecin si une indisposition se développe. Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Peut causer une irritation du système respiratoire, des éternuements, de la toux, une sensation de brûlure de la gorge avec une sensation d'étranglement du larynx et des difficultés respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la

: Rougeurs, douleur.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Douleurs abdominales,

nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse résistant à l'alcool. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).

Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés

: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux. d'incendie

COx. - NOx.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

Mesures de précaution contre l'incendie Instructions de lutte contre l'incendie

: Évacuer la zone.

: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir latéralement avec des récipients d'eau exposés aux

flammes, même après extinction de l'incendie. Restez en amont par rapport au vent.

: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

chimiquement résistant.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Avertir les

autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine

public.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.

Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en

vigueur. Eliminer le résidu par lavage à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures sans danger de sécurité. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Sensible à la lumière et à

l'humidité. Garder sous clef.

Température de stockage : 2 – 8 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:









8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire			
Туре	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection.	Gouttelettes		EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains					
Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,11		EN ISO 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires			
Appareil Type de filtre Condition Norme			Norme
Respirateur anti-poussières agréé	Type P2	Protection contre les poussières	EN 143

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide Couleur : Blanc cassé. Apparence : Poudre. Masse moléculaire : 175,2 g/mol Odeur : Caractéristique. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : 165 - 169 °C Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Pas disponible Limites d'explosivité : Non applicable Limite inférieure d'explosion : Non applicable

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limite supérieure d'explosion : Non applicable Point d'éclair : 171 °C

Température d'auto-inflammation : 560 °C

Température de décomposition : Pas disponible pH : 4 (25 °C)

pH solution : Pas disponible Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité : Peu soluble dans l'eau. Soluble dans: DMSO. Ethanol. Soluble dans 1N NaOH.

: Pas disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log

Kow)

Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible Masse volumique : 0,25 g/cm³ Densité relative : Pas disponible

Densité relative de vapeur à 20°C : 5

Taille d'une particule : Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage, demanutention et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. - Chaleur. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses: - COx. - NOx.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: 4 (25 °C)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 4 (25 °C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (STOT) (exposition répétée)

: Non classé

: Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Danger par aspiration

Autres informations : Voir liste actuelle RTECS pour une information complète: NL3150000

: Peut irriter les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court

terme (aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long

terme (chronique)

: Non classé

: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eli

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en

vigueur.

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Indications complémentaires

: un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

: S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA			
14.1. Numéro ONU ou	14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.2. Désignation offic	ielle de transport de l'O	NU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.3. Classe(s) de dan	14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.4. Groupe d'emballa	14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012) : Acide indole 3-acétique

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des

substances nocives pour les eaux (AwSV).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée SZW-lijst van reprotoxische stoffen - : La substance n'est pas listée

Borstvoeding

SZW-lijst van reprotoxische stoffen –

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen –

Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de	Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques	
	Date de révision	Modifié		
	Remplace la fiche	Modifié		
	Type de substance	Ajouté		
1.1	Numéro d'enregistrement REACH	Ajouté		
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté		
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Ajouté		
2.2	Mentions de danger (CLP)	Ajouté		
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Ajouté		
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Ajouté		
3	Composition/informations sur les composants	Modifié		
4.1	Premiers soins général	Ajouté		
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié		
4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié		

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Ajouté	
4.3	Autre avis médical ou traitement	Ajouté	
5.1	Agents d'extinction non appropriés	Ajouté	
5.3	Mesures de précaution contre l'incendie	Ajouté	
5.3	Protection en cas d'incendie	Modifié	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Modifié	
6.1	Equipement de protection	Ajouté	
6.1	Equipement de protection	Ajouté	
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté	
6.1	Mesures générales	Ajouté	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Ajouté	
9.1	Température d'auto-inflammation	Ajouté	
9.1	Solubilité	Modifié	
9.1	рН	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
11.1	ETA CLP (voie orale)	Ajouté	
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Ajouté	
13.1	Indications complémentaires	Ajouté	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Modifié	
16	Sources des données	Modifié	

Abréviations et acronymes:		
ETA Estimation de la toxicité aiguë		
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route	
BCF Facteur de bioconcentration		

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:		
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008	
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses	
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses	
IATA	Association internationale du transport aérien	
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)	
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)	
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé	
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique	
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	
FDS	Fiche de Données de Sécurité	

Sources des données

: Fournisseur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

Texte intégral des ph	Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2		
H302	Nocif en cas d'ingestion.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H335	Peut irriter les voies respiratoires.		
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2		
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires		

Safety Data Sheet (SDS), EU Duchefa 2023

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.